



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
27 septembre 2016**

16-09-153

16-09-154

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance d'ajournement du 27 septembre 2016

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 27 septembre 2016 à 20 h 09 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le conseiller Claude Gravel, monsieur le conseiller François Pleau, madame la conseillère Jinny Brunelle sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016
4. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour les travaux de réfection de la montée Saint-Henri
5. Travaux de nettoyage de fossé sur le chemin Sainte-Marie
6. Travaux de réfection aux salles de toilettes du Centre social et sportif
7. Questions de l'assistance
8. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2016 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-HENRI

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe a publié un appel d'offres public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

sur le site SÉAO, en affichant aux deux endroits déterminés par le conseil pour les avis publics ainsi que dans le journal local afin de respecter l'article 935 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 27 septembre 2016 à l'heure prévue au devis et en présence de madame Liliane Vallée, adjointe administrative et de monsieur Michel Bertrand, directeur général. Des représentants de chacune des entreprises soumissionnaires étaient également présents lors de l'ouverture des enveloppes;

ATTENDU QUE cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission :

Entreprises	Total sans les taxes	Total incluant les taxes
Cie Meloche inc.	148 774,00 \$	171 052,91 \$
Ali Construction inc.	192 803,00 \$	221 675,25 \$
Sintra inc.	219 385,00 \$	252 237,90 \$
Roxboro excavation inc.	220 878,97 \$	253 955,60 \$
Aménagement De Sousa	247 174,90 \$	284 189,34 \$

ATTENDU QUE la firme de génie-conseil Englobe, mandatée pour ses services professionnels dans ce projet et représenté par monsieur François Loranger, ingénieur, a procédé immédiatement après l'ouverture des soumissions à une analyse des cinq soumissions reçues et a produit un rapport à cet effet;

ATTENDU QUE dans son rapport d'analyse, l'ingénieur François Loranger, de la firme Englobe, confirme que le plus bas soumissionnaire, La Compagnie Meloche inc., est considéré conforme;

ATTENDU QU'il a aussi été constaté que le montant du plus bas soumissionnaire est inférieur dans une proportion de 23,9 % à l'estimation préliminaire établie au préalable par Englobe en fonction des prix du marché en 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-09-155

D'ACCORDER le contrat de resurfaçage de la montée Saint-Henri tel que défini dans le devis d'appel d'offres, et faisant notamment état de la fourniture de 300 tonnes d'asphalte pour le rapiéçage de chaussées sur le territoire de la municipalité, à La Compagnie Meloche inc. pour un montant de 148 774,00 \$, taxes en sus. Ce montant pouvant être révisé à la baisse en fonction de la clause 2.3.1.2 du devis relativement au prix du bitume qui elle, fait référence à la clause 13.3.5.2 du C.C.D.G.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉ SUR LE CHEMIN SAINTE-MARIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-09-156

D'AUTORISER la réalisation des travaux nécessaires au nettoyage du fossé sur le côté sud du chemin Sainte-Marie, approximativement entre les numéros civiques 235 et 257, afin de permettre une évacuation adéquate des eaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUE l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux soit inclus avec l'appel d'offres sur invitations pour les autres travaux de nettoyage de fossés prévus cet automne.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX DE RÉFECTION AUX SALLES DE TOILETTES DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE les salles de toilettes du Centre social et sportif ont maintenant presque 30 d'âge;

ATTENDU QUE certains appareils de plomberie démontrent des signes probants de mal fonctionnement et que les interventions de plombiers au cours des dernières années n'ont pu que temporairement et superficiellement maintenir leur fonctionnement;

ATTENDU QU' un bris de tuyau a occasionné un dégât d'eau lors de la fin de semaine du 3 au 5 septembre dernier, ce qui a obligé l'enlèvement d'une partie de la céramique pour la réparation et obligera d'en enlever une plus grande surface pour évaluer l'état de l'isolation du mur extérieur et apporter les corrections nécessaires le cas échéant;

ATTENDU QUE le système de ventilation et le positionnement de certains éléments de chauffage ont besoin d'être révisés;

ATTENDU QUE l'enlèvement des appareils de plomberie pour les remplacer permet par la même occasion d'apposer un revêtement de plancher adéquat pour faciliter l'entretien et améliorer l'attrait de notre centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-09-157

D'AUTORISER le directeur général à planifier et à organiser dans le respect des différentes normes, lois et règlements, les travaux nécessaires pour la réfection des salles de toilettes du Centre social et sportif.

D'AUTORISER le directeur général à préparer le devis nécessaire à un appel d'offres qui lui, sur réception des soumissions, sera soumis ultérieurement au conseil pour approbation du plus bas soumissionnaire afin que puisse se réaliser l'ensemble des travaux requis.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 11



No de résolution
ou annotation

16-09-158

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin


*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


Aline Guilloffe
maire


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
directeur général